

Justificatif généré le 14/12/2023

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 14/12/2023
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/713451
N° d'annonce : 713451

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/12/2023, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AMJ

Capital social : 700 euros

Siège social : 11 rue Poissonnière – 75002 Paris

Objet social : -l'acquisition par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement et la gestion de toutes participations, valeurs mobilières ou droits sociaux dans toutes sociétés et entités, quel que soit leur objet, ainsi que toutes opérations de placement en valeurs mobilières, et le cas échéant la cession desdits biens ;

-la direction, la définition de la stratégie et/ou le développement de synergies entre les sociétés dont elle détient le contrôle, direct ou indirect ;

-la réalisation de prestations de services au bénéfice des sociétés dont elle détient le contrôle, direct ou indirect, et à ce titre notamment l'exécution de prestations administratives, la gestion centralisée de leur trésorerie, ou autres ou la mise à disposition de locaux ;

-l'acquisition, la détention, la gestion et la mise à disposition, sous forme de licence ou autrement, de tout droit de propriété intellectuelle ou industrielle, pouvant notamment profiter à ses filiales et le cas échéant la cession desdits droits ;

-l'acquisition, la gestion, l'exploitation, notamment sous forme de mise en location, la prise en location, et le cas échéant la cession de tous biens ou droits immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Président : Monsieur Benjamin BARBIERI, demeurant 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 78230 Le Pecq, de nationalité Française.

Directeur Général : Madame Mélissa BARBIERI, épouse FERON, demeurant 20 rue Pierre Demours 75017 Paris, de nationalité française.

Transmission des actions : Article n°11.2

Toute transmission par quelque moyen que ce soit d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et ce y compris entre Associés est soumise à l'agrément préalable de la

collectivité des Associés statuant aux conditions et modalités prévues pour les décisions collectives ordinaires.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout Associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque Associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Immatriculation : La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris.

Pour avis et mention

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aePJqqS9L

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aePJqqS9L>

